

N'oubliez pas les commerçants de la Ville pendant ce nouveau confinement !

Malgré ce 2ème confinement, vos commerçants se sont organisés pour vous proposer des services adaptés (livraison à domicile, groupement de commande...) et continuer à vous servir malgré la situation.

Depuis le 28 novembre, la plupart d'entre eux ont pu réouvrir mais certains commerçants, comme les bars et les restaurants sont toujours fermés mais proposent des services pour continuer à vous servir.

Ne les oubliez pas et consommez local !



Voici un tableau récapitulatif des restaurants / bars proposant des services adaptés pour continuer à vous servir malgré la situation :

COMMERCE	TYPE	ADRESSE	HORAIRES	SERV
Crêperie Vents d'Ouest	Crêperie	7 Quai de l'Arquebuse	Fermé mais vente à emporter uniquement avec une offre élargie du mardi au dimanche, midi et soir.	Vente à e
La Carlina	Restaurant	8 Quai Albert Joly	Fermé mais livraison et vente à emporter de 12h à 14h et de 19h à 22h, tous les jours sauf le mercredi soir et le dimanche.	Livraison
Le Petit Prince	Restaurant	48 Rue Gambetta	Fermé mais vente à emporter uniquement du lundi au dimanche de 18h à 22h.	Vente à e
Sofra Food	Restauration rapide	34 Rue du Maréchal Foch	Fermé mais vente à emporter et livraison le soir uniquement du lundi au vendredi de 11h30 à 15h et de 18h à 23h; le samedi de 11h30 à 23h (fermé le dimanche).	Vente à e uniqueme
Sofra Grill	Restaurant	25 Rue du Maréchal Foch	Fermé mais vente à emporter et livraison du mardi au dimanche de 11h à 22h (fermé le lundi).	Vente à e

Pourquoi la Ville de Meulan-en-Yvelines n'a pas pris d'arrêté autorisant l'ouverture de tous les commerces lors du reconfinement ?

Depuis l'annonce du reconfinement, de nombreux maires ont pris des arrêtés municipaux autorisant l'ouverture de leurs commerces.

Ces arrêtés ne sont pas légaux et ne pourront pas être appliqués. Ils seront donc classés sans suite et non exécutés car un maire ne peut pas alléger des interdictions prises par l'Etat mais uniquement les renforcer.

La Ville de Meulan-en-Yvelines apporte son soutien à ses commerçants à travers différentes actions quotidiennes et/ou ciblées en fonction de la situation, comme récemment en contribuant, grâce à l'aide du Département, au paiement de leurs échéances immobilières lorsqu'ils ont été contraints de fermer durant le premier confinement de 2020.

Infos pratiques

Vous êtes un commerçant de Meulan-en-Yvelines touché par l'obligation de fermeture liée au confinement et vous souhaitez apparaître sur ce tableau ?

Pour cela, il vous suffit d'adresser un mail à evenementiel@ville-meulan.fr en indiquant :

- Le nom de votre commerce,
- Le type de votre commerce,
- Vos jours et horaires d'ouvertures durant cette période,
- Les mesures spécifiques mises en place durant cette période (livraison à domicile, vente à emporter...),
- Vos coordonnées (tél et mail).

Si vous êtes commerçant, n'oubliez pas également que des actions sont mises en place au niveau de GPS&O pour vous aider durant cette période difficile (voir documents ci-dessous). On notera notamment la mise en place d'un guichet d'information et d'accompagnement dédié aux commerçants.

Document(s)

[Flyer soutien aux entreprises GPS&O](#)

[Mise en place de permanences pour soutenir l'activité économique GPS&O](#)